

Compte-rendu du conseil municipal du 14 novembre 2020



0. Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de l'immeuble sis au 22 rue Chaussade.

Le projet de co-working et maison France Service, tiers lieu et micro-folie s'inscrit dans une démarche responsable et consciente avec identité forte, tournée vers l'avenir.

L'existant est trop petit pour tout recevoir. L'estimation du coût des travaux avec une extension sur la passerelle s'élève à 600 000 €.

Voté à l'unanimité

0. Demande de subvention au titre de la DETR pour l'adressage

Le projet d'adressage consiste à créer des adresses normées afin de dénommer les voies (rue, chemins, impasses, places, etc...) ainsi que numéroter les habitations, les locaux.

L'adresse normée apporte des garanties pour l'acheminement des courriers mais également en terme d'interventions des services de santé et de secours.

- Panneaux des rues : 10 466,10

Numéro des rues : 8 525,68

Pose des panneaux : 11 337,31

Dénomination des rues et numérotation des voies : 10 500,00

40 829,09

0. Avenant à la convention de déneigement

Il est nécessaire de revoir la tarification du prestataire privé qui assurera le déneigement sur le circuit St Marsal, La Chapelette, les Gonnets, l'herm, le Betz, la Chapuze, Rocherols, Montchany, Marcilhac, Peyrebrune, Chamard Bas, Bard, La Faye, Bourgeneuf, les Chavaillas, le Villaret, les Ardennes, Chemin Debrey, Neyzac, les Mourets

Il est demandé au conseil municipal de statuer pour revoir la prestation de 71 à 75 €

0. Désignation du correspondant défense

Le correspondant défense désigné au sein de chaque conseil municipal représente la commune auprès des instances civiles et militaires du département, il assure le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.

Un seul candidat : François Cabanes

18.pour, 1 contre

0. Détermination de la participation de la commune au transport scolaire pour l'année scolaire 2020/2021.

Il y a lieu de définir la participation de la commune des élèves ayant droit au transport scolaire.

La participation s'élève à 40 % du coût soit 40 % de 225 € = 90 €

23 enfants x 90 € = 2 070 €

Voté à l'unanimité

Publié le Vendredi 11 Décembre 2020